



.....

Référence du BOAMP : 10-193901 - Annonce publiée le 11 septembre 2010 - BOAMP n° 177B, Annonce n° 211

Services

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Ministère chargé des transports-DGAC, 50 avenue Henry Farman, contact : direction générale de l'aviation Civile, à l'attention de Direction générale de l'aviation Civile, F-75720 Paris Cedex 15.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud, allée St Exupéry

B.P. 60 100, contact : alain Martzloff, F-31703 Blagnac. Tél. : 05 62 74 64 14. E-mail : dsacsud-francazal@aviation-civile.gouv.fr. Fax : 05 62 74 67 61. URL : <http://dsacsud.fr>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, allée St Exupéry

B.P. 60100, contact : alain Martzloff, F-31703 Blagnac. Tél. : 05 62 74 64 14. E-mail : dsacsud-francazal@aviation-civile.gouv.fr. Fax : 05 62 74 67 61. URL : <http://dsacsud.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :*

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :*

il ne s'agit pas d'un marché public, mais d'un avis de publicité pour la délivrance d'une autorisation préfectorale d'occupation temporaire du domaine public (Aot) sans droits réels, délivrée sur proposition du pouvoir adjudicateur. Exploitation, entretien et surveillance de l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*

Services :

Catégorie de services n° 27.

Lieu principal de prestation : aérodrome de Toulouse-Francazal, 31270 Cugnaux.

Code NUTS : FR623.

II.1.3) *L'avis implique :*

un marché public.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre* :

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats* :

activités aéroportuaires.

Autorisation préfectorale d'occupation temporaire du domaine public sans droits réels, délivrée sur proposition du pouvoir adjudicateur.

La consultation a pour but de sélectionner un prestataire qui sera chargé, à ses risques et périls à compter du 1er janvier 2011, de l'exploitation, entretien et surveillance des ouvrages, terrains, bâtiments et installations, matériels, réseaux et équipements mis à sa disposition pour le fonctionnement de l'aérodrome Franczal, dans l'attente de la définition du projet d'aménagement et de développement de la plate-forme. Il tirera une part substantielle de sa rémunération auprès des usagers ; elle sera liée aux résultats de l'exploitation du service.

Textes applicables:

loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée (prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,)

décret n° 93-471 du 24 mars 1993 modifié (application de l'article 38 de la loi précitée, publicité des délégations de service public

décret n° 97-638 du 31 mai 1997 (application de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal.).

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)* :

63731000, 63732000.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)* :

non.

II.1.8) *Division en lots* :

non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération* :

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) *Quantité ou étendue globale* : il devra notamment remplir les missions suivantes :

-Fourniture de services aéroportuaires (dont la prestation de navigation aérienne d'information de vol -AFIS-, les inspections de piste, le service de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs et la prévention du péril animalier) et commerciaux nécessaires aux usagers de l'aérodrome ;

-Accueil des entreprises ;

-Services rendus au public ;

-Sécurité du site et de son exploitation ;

-Gestion des droits d'occupation accordés sur le domaine public aéroportuaire mis à sa disposition.

Caractéristiques générales de la plate-forme à compter du 1er janvier 2011 : aérodrome civil, ouvert à la CAP ; VFR jour ; classement : catégorie 3c (code Oaci) ; SSLIA : niveau de protection 2 ; emprise mise à disposition : 156 hectares ; usagers : le 1er Régiment du Train Parachutiste de l'armée de Terre, une unité de la Gendarmerie Nationale et le Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement (Safire).

II.2.2) *Options* :

oui.

Description de ces options : renouvelable pour un an par tranches de six mois. Date d'effet prévisionnelle : 1er janvier 2011.

Nombre de reconductions éventuelles : 2.

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution* :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés* :

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* :

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* :

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'état a décidé de mener une procédure conjointe de remise des candidatures et des offres ; seuls les plis des offres des candidats retenus seront ouverts.

1) Première enveloppe : Candidature

Afin d'apprécier si la candidature respecte les critères de l'article 38 de la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, le dossier de candidature devra au minimum comprendre, pour chaque candidat, les documents suivants :

-Une lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager l'entreprise pour l'aot citée en objet (DC 4 ou équivalent) et déclaration du candidat (Dc 5, DC 6 ou équivalent) ; documents donnant pouvoirs à la personne habilitée à engager la société ;

-Un extrait K-Bis ou tout document équivalent de moins de 3 mois ;

-Attestations et certificats prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 ;

-Attestation sur l'honneur que le candidat respecte les articles L. 3243-2 et L. 5212-2 du code du travail ; suite au III.2.

III.2.2) *Capacité économique et financière* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : suite du III.2.1

-Attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

-Renseignements ou pièces relatives à la nature ou aux conditions générales d'exploitation de l'entreprise et notamment : les références bancaires, l'organisation interne, les activités principales et accessoires, le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires des trois dernières années relatif aux prestations objet de l'autorisation délivrée, les bilans et comptes de résultat des trois dernières années ;

-Des garanties professionnelles : le candidat devra produire à ce titre :

? Des renseignements relatifs aux qualifications professionnelles et aux moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour assurer la continuité du service public objet de l'autorisation délivrée ;

? Références du candidat en matière de gestion d'équipements comparables au cours des 3 dernières années avec mention de l'objet, du destinataire, du chiffre d'affaires annuel de l'exploitation ou pour les entreprises nouvellement créées, les principales références pour la même période en ce qui concerne leur personnel et leurs principaux cadres. Les candidats peuvent démontrer par d'autres références ou moyens leur aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public objet de l'autorisation délivrée. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes ;

Suite dans le cadre suivant.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : suite du III.2.2

? Une ou plusieurs attestations d'assurances.

-attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas été condamné par des condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Suite au III.2.3.

III.2.3) *Capacité technique :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : suite du III.2.2 Second paragraphe

2) Deuxième enveloppe : Offre

L'Offre remise par chaque candidat comportera :

- une lettre d'engagement (ou acte d'engagement ou équivalent),
- une note de présentation relative notamment à l'organisation des moyens et aux modalités d'exploitation,
- un bilan et un compte d'exploitation prévisionnel de la prestation pour 2011 et 2012, faisant apparaître, si elle est demandée, une éventuelle subvention d'exploitation, et en précisant son mode de détermination le cas échéant.

III.2.4) *Marchés réservés :*

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière :*

III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :*

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

oui.

Critères de choix : (pas d'enchère électronique)

sélection des candidats : capacité à exploiter un aéroport recevant une activité aéronautique mixte constituée par un trafic civil et militaire

Attribution de l'autorisation d'occupation temporaire : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement du dossier de consultation.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

2010 00026.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

Documents payants : non.

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

10 novembre 2010, à 12:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*
français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

non.

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

non.

VI.3) *Autres informations :*

les modalités de présentation des candidatures et des offres seront précisées dans le règlement du dossier de consultation qui sera adressé ou remis, à compter du 27 septembre 2010, aux candidats qui en feront la demande au point de contact mentionné.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 septembre 2010.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, F-31068 Toulouse Cedex 7. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. : 05 62 73 57 57. URL : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>. Fax : 05 62 73 57 40

VI.4.2) *Introduction des recours*

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, F-31068 Toulouse Cedex 7. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. : 05 62 73 57 57. URL : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>. Fax : 05 62 73 57 40

VI.5) *Date d'envoi du présent avis :* 9 septembre 2010